

L'enseignement de l'anglais débarque au primaire

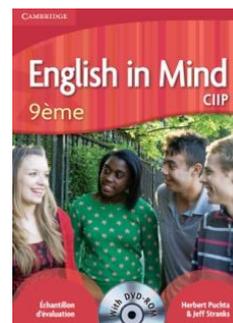
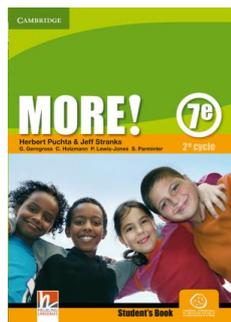
Un vent anglophone soufflera sur la rentrée scolaire 2013 : les élèves débiteront l'apprentissage de l'anglais en 7^e année (et non plus en 9^e) dans cinq cantons romand (BE, FR, JU, NE, VS). Genève suivra à la rentrée 2014 ; Vaud en 2015.

Cette innovation est mûrie de longue date. Dès 2003, la *Déclaration relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande* de la CIIP fixait pour objectif d'enseigner l'anglais à tous les élèves à partir de la 7^e année ([point. 2.1.4](#)). La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) poursuit sur la même lancée, en mars 2004, dans sa stratégie d'enseignement des langues à l'école obligatoire ([point. 2.3](#)).

Le 20 septembre 2007, l'Assemblée plénière de la CIIP (AP-CIIP) décidait formellement d'introduire un enseignement généralisé de l'anglais en 7^e et 8^e années (deux dernières années du primaire) au plus tard dès l'année scolaire 2012-2013 (introduction finalement reportée à 2013-2014).

Recherche d'un moyen d'enseignement

Parallèlement, un projet d'appel d'offres a été élaboré pour rechercher un moyen d'enseignement pour les classes romandes de la 7^e à la 11^e année. A l'été 2010, après examen de nombreuses offres, le choix s'est porté sur les collections **More!** (cycle 2) et **English in Mind** (cycle 3), toutes deux éditées par *Cambridge University Press* (CUP).



Ces collections comprennent un livre pour l'élève, un livre pour l'enseignant, un cahier d'exercices, un glossaire/lexique et du matériel de classe.

Période d'essai et d'adaptation

Une phase pilote a été organisée deux ans avant la généralisation du moyen. Une quarantaine de classes réparties dans tous les cantons romands (hormis Genève) ont travaillé avec le moyen *More!* 7^e durant l'année scolaire 2011-2012, à raison de deux leçons hebdomadaires.

L'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDp) était mandaté pour évaluer la qualité et l'utilisabilité du moyen, le degré de satisfaction des élèves, des enseignants et des parents, ainsi que l'atteinte des objectifs en fin d'année – en lien avec le plan d'études romand (PER).

A l'issue de cette phase pilote, les demandes d'amélioration ont été analysées et le moyen et ses annexes modifiés en conséquence. Les cantons ont reçu la version définitive de *More!* 7^e fin mars 2013. Elle sera introduite à la rentrée scolaire dans les cantons de Berne, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et du Valais. Pour des questions d'organisation interne, les cantons de Genève (retour du mercredi matin) et de Vaud (mise en œuvre de la LEO) suivront, respectivement en 2014 et 2015.

Une phase pilote pour tester et mettre au point les moyens pour les années subséquentes (8^e, 9^e, 10^e, 11^e) se poursuivra chaque année d'ici 2015. En 2018, l'ensemble de la collection aura été introduite dans toutes les classes romandes.

Des centaines d'enseignants formés

Le profil des enseignants habilités à enseigner cette nouvelle discipline au primaire, ainsi que la formation à leur dispenser, ont été longuement discutés. Dans sa décision de septembre 2007, l'Assemblée plénière de la CIIP prévoyait que les enseignants soient « au bénéfice d'une formation en didactique des langues pour le degré primaire et d'une maîtrise de la langue enseignée correspondant aux exigences définies par la CDIP ».

Les cantons ont collaboré à la définition d'un ou de plusieurs modèles de profils de maître primaire susceptible de répondre à ces exigences (maître semi-généraliste, maître avec profil langues ou autres). Ils ont mandaté les HEP et autres institutions de formation pour mettre en place les formations complémentaires répondant au(x) modèle(s) défini(s).

Les situations peuvent ainsi varier selon les cantons, mais tous ont fourni de gros efforts de formation pour mener à bien cette introduction anticipée de l'enseignement de l'anglais. Un soin tout particulier a été apporté pour permettre la poursuite harmonieuse de l'apprentissage au secondaire I.

Objectifs d'apprentissage et dotation horaire

Les niveaux visés en anglais au terme du 2^e et du 3^e cycle de la scolarité obligatoire sont conformes aux standards nationaux de formation fixés par la CDIP et basent donc sur l'échelle du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*. Au cycle 3, la progression des apprentissages est déclinée sur deux niveaux de difficulté (le niveau 2 correspondant à des apprentissages plus complexes pour les élèves des filières à exigences supérieures).

Niveaux d'exigence de fin de cycles en anglais (selon les standards nationaux et en référence au CECR)

	8 ^e année	11 ^e année	11 ^e année
	Attentes fondamentales	Attentes de niveau 1	Attentes de niveau 2
Compréhension de l'oral	A 1.2	A 2.2	B 1.2
Compréhension de l'écrit	A 1.2	A 2.2	B 1.2
Production de l'oral – S'exprimer oralement en continu	A 1.2	A 2.2	B 1.1
Production de l'oral – Prendre part à une conversation	A 1.2	A 2.2	B 1.1
Production de l'écrit	A 1.2	A 2.1	B 1.1
Fonctionnement de la langue	A 1	A 2	B 1

Ces niveaux d'exigences correspondent à des connaissances/compétences de ce type :

A1.2 en compréhension orale :

Par exemple, l'élève :

- comprend lorsque quelqu'un parle de lui-même et de sa famille en s'exprimant lentement et avec des mots simples ;
- comprend les chiffres, les prix et les heures dans un message clair diffusé par haut-parleur, par exemple à la gare ou dans un magasin ;
- comprend quelques mots et expressions lorsqu'il est question par exemple de lui-même, de sa famille, de l'école, des loisirs ou de son environnement. Mais pour cela, il faut parler lentement et distinctement ;
- repère, en écoutant une conversation, des mots et des phrases courtes et les comprend, à condition que l'on parle très lentement et très distinctement (par exemple une conversation entre une cliente et une vendeuse dans un magasin) ;
- comprend ce que quelqu'un dit par exemple à propos de la couleur et de la taille de voitures, de maison,... ; il comprend à qui appartiennent ces choses.

A2.2 en production orale (conversation) :

Par exemple, l'élève :

- demande un service à quelqu'un qu'il connaît et il réagit si on lui demande un service ;
- demande aux interlocuteurs de répéter ou d'expliquer lorsque quelque chose n'est pas clair dans une conversation de la vie quotidienne ;
- explique à quelqu'un comment elle ou il peut se rendre à pied dans un lieu précis, même sans carte ;
- demande des renseignements simples et achète des billets à un guichet (train, bus) ;
- pose, dans une conversation, les questions appropriées pour savoir si son interlocuteur l'a compris-e.

B1.1 en production écrite :

Par exemple, l'élève :

- résume des textes simples traitant de sujets familiers et exprime par ailleurs son opinion personnelle ;
- relate un événement à l'aide de phrases courtes et cohérentes (par exemple une expérience à l'école, une compétition, un vol de bicyclette ou un accident de ski) ;
- présente une destination de voyage sur un poster avec des photographies et de courts textes personnels ;
- décrit des choses ou des événements du quotidien (par exemple des lieux, des rencontres ou des expériences scolaires) en utilisant des phrases complètes et liées entre elles.

En règle générale, l'enseignement de l'anglais couvrira entre 90 et 100 minutes au total par semaine. Les cantons déterminent eux-mêmes les modalités d'intégration de ces périodes à la grille horaire.

Survol des dispositions cantonales >>

Responsable des langues étrangères au Secrétariat général :
Béatrice Brauchli (beatrice.brauchli@ne.ch – tél : 032 889 86 34)

Pour en savoir plus

Site CIIP : http://www.ciip.ch/domaines/politique_des_langues/anglais

Site CDIP : <http://www.cdip.ch/dyn/12040.php>

[CECR](#)

Survol des dispositions cantonales

(Note : en ce qui concerne les niveaux de maîtrise linguistique requis pour les enseignants en référence au CECR et aux examens standardisés de Cambridge : un niveau B2 correspond au First Certificate et un niveau C1 à l'Advanced ; le niveau supérieur C2, en principe requis au degré secondaire, correspondant au Proficiency).

BE des généralistes ont été formés à la didactique de l'anglais et du plurilinguisme (formation de huit journées sur moitié temps privé – moitié temps professionnel); ils ont attesté leurs compétences linguistique au niveau B2, la formation didactique étant donné en langue cible.

Le niveau de compétence attendu en fin de formation est un C1 (soit un niveau de compétences C1 professionnel – par analogie au projet *Passepartout* du côté alémanique).

Les enseignants se sont formés sur une base volontaire, les directions d'école étant responsables de tenir des personnes compétentes à disposition pour enseigner l'anglais.

La HEP BEJUNE a fait le nécessaire pour répondre à l'introduction de l'anglais en 7^e: elle offrira un cours d'été aux tout nouveaux diplômés et a introduit la didactique de l'anglais pour les étudiants qui sont entrés en formation l'an dernier.

Deux périodes ont été ajoutées à la grille horaire.

FR L'enjeu a été de trouver dans chaque cercle scolaire suffisamment d'enseignants formés ou prêts à se former, pouvant ainsi jouer le rôle de semi-spécialiste et intervenir, par échange de discipline, dans une classe où le/la titulaire ne pourrait pas l'enseigner.

Le niveau de compétence attendu est le B2. Des cours d'anglais et séjours linguistiques permettent de l'atteindre.

Sur le plan didactique, une première volée de 135 enseignants est en voie de formation (2012-2014); une seconde de 80-90 personnes le sera entre 2013 et 2015.

GE L'enseignement de l'anglais sera introduit simultanément en 7^e et 8^e à la rentrée 2014.

Des enseignants généralistes habilités à enseigner l'anglais auront suivi, sur une base volontaire, une formation à la didactique de l'anglais dispensée par l'institut universitaire de formation des enseignants (IUFE). Chaque session de formation peut accueillir 80 enseignants. De nouvelles sessions sont programmées, ce qui pourra porter à près de 400 le nombre d'enseignants habilités à enseigner l'anglais.

Le niveau de compétence visé est le B2.

Certains enseigneront l'anglais uniquement dans leur classe, d'autres aussi dans des classes voisines. En phase transitoire, certains enseignants pourront être amenés à ne prendre en charge que l'anglais.

La dotation horaire sera de deux périodes hebdomadaires. En raison de l'introduction du mercredi matin de classe à la rentrée 2014, il n'est pas nécessaire de retrancher ces périodes d'autres dotations. Néanmoins, un rééquilibrage sera effectué en passant l'allemand de 2.5 périodes à la rentrée 2013 à 2 périodes dès la rentrée 2014 pour les 7^e et les 8^e.

JU 60 enseignants généralistes volontaires du primaire ont bénéficié d'une formation complémentaire (linguistique + didactique) pour atteindre le niveau de compétence B2.

Ils enseigneront l'anglais dans au moins deux classes primaires.

La grille horaire passera de 28 à 30 leçons hebdomadaires.

NE des enseignants généralistes formés à l'anglais (titulaires de la classe ou non) ainsi que des spécialistes de cette discipline enseigneront en 7^e année, à la rentrée 2014, parfois dans plusieurs classes.

51 enseignants généralistes ont déjà été formés (volée 2010-2011 et 2011-2012); 31 sont en formation en 2012-2013 et 44 sont inscrits pour 2013-2014. Au total, 126 enseignants généralistes auront donc été formés d'ici la rentrée d'août 2014.

Le niveau B2 est demandé comme prérequis pour entrer en formation didactique. Le but étant de viser le niveau linguistique C1 professionnel. La HEP-BEJUNE PF3 gère la formation didactique à raison de quatre modules de deux jours, soit huit journées de formation.

Les enseignants concernés gèrent eux-mêmes leur formation linguistique : ils doivent pouvoir attester leur niveau par le certificat de Cambridge correspondant (niveau minimum B2 - First). La HEP-BEJUNE a dégagé des fonds pour financer des séjours linguistiques.

Deux périodes seront ajoutées à la grille horaire en 7^e année pour enseigner l'anglais.

VD 350 enseignants sont en voie de formation sur une base volontaire, après un test vérifiant leur niveau et permettant de mettre en œuvre une formation spécifique. Le niveau visé est le C1, mais, dans une première étape, la formation doit permettre d'atteindre le B2.

La loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application (entrée en vigueur au 1^{er} août 2013) prévoient que, dans les degrés 7 et 8, certaines disciplines, comme l'anglais, soient également confiées à des enseignants « spécialistes » du secondaire I.

Les enseignants formés pourront, si besoin, travailler dans plusieurs classes, selon la décision du directeur d'établissement.

Le plan d'études du *Bachelor* en enseignement préscolaire et primaire de la HEP Vaud intègre la formation à l'enseignement de l'anglais depuis 2012.

L'enseignement de l'anglais en 7^e sera donné sur deux périodes; la grille horaire a été modifiée en conséquence, mais pas augmentée.

VS 100 enseignants généralistes ont déjà été formés dans la partie germanophone du canton, 30 termineront prochainement. 350 enseignants ont obtenu un niveau B2 et 82 sont en cours de formation dans la partie francophone. L'objectif est de former tous les enseignants afin qu'ils bénéficient d'un niveau B2 dans l'une des deux langues étrangères.

La formation initiale des enseignants inclut l'anglais depuis cette année.

90 minutes seront dispensées hebdomadairement, mais pas nécessairement sur deux fois 45 minutes. Une adaptation de la grille horaire de 7^e a été opérée sans augmentation du temps/élève.